



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

Le 8 février 2019



1251 L 4

C02513009141744001

Madame
Adresse
CP VILLE

BESOIN D'UNE SOLUTION POUR MIEUX GÉRER VOTRE BUDGET ?

Chère Madame,

Vous êtes cliente de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe et nous vous remercions de votre confiance.

Nous constatons que vous êtes inscrite depuis au moins trois mois au « Fichier Central des Chèques » de la Banque de France, et nous sommes attentifs au fait que cette situation est peut-être la conséquence de difficultés financières.

Si cela est effectivement le cas, soyez assurée que nous souhaitons vous accompagner dans la gestion de cette situation, et que vous bénéficiez dès à présent d'un plafonnement spécifique des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement fixé à 25 euros par mois⁽¹⁾.

Par ailleurs, pour sécuriser la gestion de votre budget et limiter les frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement prélevés sur votre compte, nous vous proposons, après renonciation à votre offre actuelle, de souscrire à l'offre OCF⁽²⁾, une offre complète de produits et services comprenant notamment :

- une carte à autorisation systématique pour éviter les dépassements,
- des alertes SMS pour piloter le solde de votre compte,
- un plafonnement spécifique des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement fixé à 16,50 euros par mois⁽¹⁾,
- un prix maîtrisé de 3,00 € par mois⁽³⁾,
- et bien d'autres services⁽²⁾.

Si vous souhaitez souscrire à cette offre, vous pouvez contacter votre conseiller au 03 51 08 71 87 (appel non surtaxé). Il se tient également à votre disposition pour faire un point global sur votre situation financière, et vous proposer un accompagnement et des solutions adaptées.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations, et vous prions d'agréer, chère Madame, nos sincères salutations.

Votre Directeur d'Agence

(1) Liste des frais concernés par les plafonnements mensuels spécifiques : commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) en application de l'article R. 312-4-3 du Code Monétaire et Financier, comprenant les produits et services suivants :
• la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt • une carte de paiement à autorisation systématique • le dépôt et le retrait d'espèces dans votre agence • quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité • deux chèques de banque par mois • un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers d'autres comptes ouverts à votre nom au sein de notre banque • un système d'alertes sur le niveau du solde du compte • la fourniture de relevés d'identité bancaire • un changement d'adresse une fois par an • le plafonnement spécifique des commissions d'intervention par opération prévu à l'article R. 312-4-2 ainsi qu'une réduction de 50% du forfait de frais de rejet de prélèvements et opérations assimilées ; un plafonnement spécifique des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement fixé à 16,50 euros par mois⁽¹⁾ ; • le service Libre-Service Ecureuil permettant d'effectuer la plupart des opérations courantes (consultation du solde, retrait d'espèces, virements...) sur les comptes du titulaire, à partir des guichets automatiques de la Caisse d'Épargne.

(3) Cotisation forfaitaire mensuelle ne pouvant dépasser le tarif réglementaire. Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles consultable à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-LA/360030 ou sur simple demande auprès de votre agence. Délégue à la Protection de Données : 5, Parvis des Droits de l'Homme 57012 METZ CEDEX.

